

Première Synthèses

Informations

PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL ET SORTIE PRÉCOCE DE L'EMPLOI

En 2003, un quart des seniors (50 à 59 ans) dont la carrière professionnelle a duré au moins vingt ans, sont sortis de l'emploi : ils sont retraités, préretraités, chômeurs ou inactifs.

Les retraités précoces et les préretraités viennent plutôt du secteur public, où ils ont été plus souvent exposés au travail posté et de nuit. Les autres sont principalement issus du secteur financier. Globalement, ils se déclarent en bonne santé, comparativement aux autres catégories.

Les seniors chômeurs et les inactifs sont surtout d'anciens ouvriers provenant de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, et des services aux particuliers. Ils ont été exposés à de nombreuses pénibilités durant leur carrière professionnelle et ils s'estiment plus souvent en mauvaise santé.

Parmi les seniors de 50 à 59 ans qui ont travaillé au moins 20 ans, 1 700 000 personnes, soit 25 % de la population étudiée, sont hors emploi en 2003. Ils se déclarent, dans leur très grande majorité, retraités, préretraités ou chômeurs, plus rarement « au foyer » (4,6 % des femmes) ou inactifs pour une autre raison (tableau 1). Ces résultats sont tirés de l'enquête Santé 2003 de l'Insee qui permet d'éclairer le lien entre le statut d'activité des seniors et leur exposition présente ou passée à divers risques ou pénibilités dans leur travail. Les déclarations spontanées des personnes concernant leur statut ne recourent pas forcément des catégories administratives d'emploi, de chômage et d'inactivité (encadré 1).

Les retraités précoces et préretraités proviennent surtout des secteurs public et financier

Les retraités précoces et les préretraités sont partis pour la plupart entre 55 et 57 ans (graphique 1). Ils sont plus souvent issus des professions intermé-

diaires, et moins souvent des professions non-salariées (graphique 2). En 2003, un cinquième des seniors de 50 à 59 ans travaillant ou ayant travaillé plus de vingt ans dans les secteurs des transports, de l'électricité et des télécommunications sont retraités, contre 9 % de l'ensemble des seniors (graphique 3). En effet, dans certaines grandes entreprises publiques, comme la SNCF, la RATP, ou La Poste..., des régimes spéciaux permettent aux salariés de partir à la retraite dès l'âge de 55 ans, voire 50 ans, lorsqu'ils ont exercé un métier dit « actif ». Certains fonctionnaires peuvent aussi, dans le cadre de ces métiers « actifs », accéder à une retraite dès 55 ans, voire 50 ans : 13 % des seniors de 50 à 59 ans ayant tra-

vallé dans les secteurs administration-éducation-santé sont des retraités précoces.

Les retraités précoces et les pré-retraités viennent aussi du secteur privé (graphique 3). Ainsi, 21 % des seniors travaillant ou ayant travaillé dans le secteur des activités financières sont des retraités précoces ou des pré-retraités, une proportion comparable à celle du secteur public. Le secteur bancaire a mis en place un dispositif de préretraite en 1999, dont ont bénéficié 15 000 à 20 000 salariés entre 2000 et 2003. Celui-ci visait à rajeunir les effectifs salariés : un quart des salariés de ce secteur avaient 50 ans et plus, contre un cinquième dans l'ensemble du secteur privé, d'après l'enquête Emploi 1999 de l'Insee.

Dans l'industrie, 9 % des seniors sont des retraités précoces ou des pré-retraités, une proportion proche de la moyenne et plus élevée que dans le commerce ou les autres services. Les salariés victimes de licenciements économiques, plus nombreux dans l'industrie, peuvent, sous certaines conditions d'âge et de durée de cotisation, bénéficier de pré-retraites au titre de l'Allocation Spéciale du Fonds National de Solidarité (AFSNE). Les salariés handicapés ou soumis à des conditions de travail particulièrement pénibles peuvent être éligibles au dispositif de « cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés » (CATS), qui a concerné en particulier la métallurgie. Enfin, jusqu'en 2002, il était possible d'accéder à une préretraite dans le cadre de l'ARPE (Allocation de remplacement pour l'emploi) (1).

(1) - L'accès à des dispositifs publics, auxquels se rattache également la préretraite progressive (PRP), a été progressivement supprimé ou restreint, surtout à partir de 2003 en liaison avec la réforme des retraites. Il n'en a pas été de même pour le dispositif de « cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante » (CAATA) qui concerne, pour une large part, des salariés de l'industrie. De leur côté, les pré-retraites d'entreprise ont été rendues plus coûteuses par la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

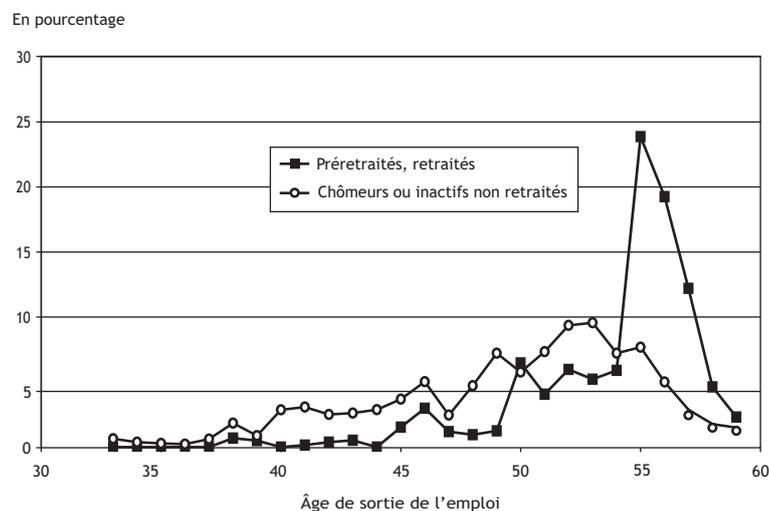
Source :
enquête
Santé 2003 Insee,
calculs Dares.

Tableau 1
Un senior de 50-59 ans sur quatre est sorti de l'emploi

	Hommes	Femmes	Ensemble
En emploi (1)	76,9	73,0	75,1
Ensemble hors emploi (2)	23,1	27,0	24,9
Retraité, préretraité	9,7	8,7	9,2
Chômeur	8,5	8,6	8,6
Au foyer	0,1	4,6	2,2
Autre inactif	4,8	5,1	4,9
Ensemble (1) + (2)	100,0	100,0	100,0

Champ : personnes de 50 à 59 ans ayant travaillé au moins vingt ans.
Rappel : il s'agit des situations déclarées par les personnes (encadré 1).

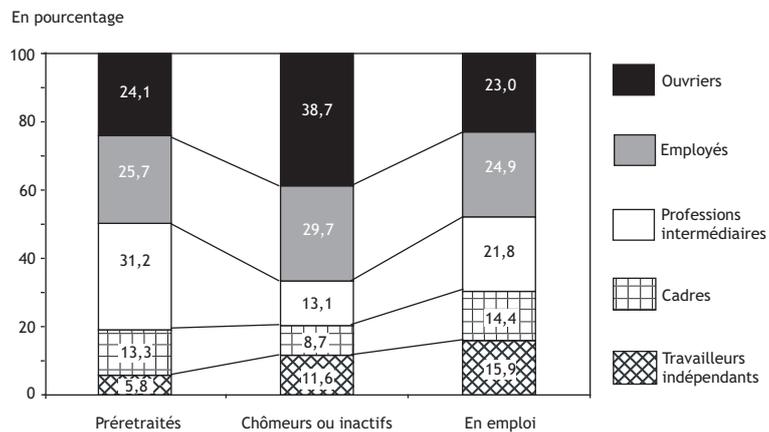
Graphique 1
Les préretraités et retraités précoces ont surtout quitté l'emploi aux alentours de 55 ans



Source :
enquête
Santé 2003 Insee,
calculs Dares.

Lecture : 24 % des préretraités et retraités précoces sont sortis de l'emploi à 55 ans.
Champ : seniors de 50 à 59 ans en emploi ou ayant travaillé au moins 20 ans.

Graphique 2
Les ouvriers sont plus nombreux à avoir été « chômeurs ou inactifs non retraités »



Source :
enquête
Santé 2003 Insee,
calculs Dares.

Champ : seniors de 50 à 59 ans en emploi ou ayant travaillé au moins 20 ans.

Globalement, dans le secteur privé, les mécanismes du départ anticipé en retraite sont moins liés à la pénibilité du travail que dans le secteur public.

Les préretraités et retraités précoces ont souvent été exposés au travail posté et aux horaires alternants ainsi qu'aux intempéries

29 % des retraités précoces et des préretraités – tous secteurs confondus – ont été exposés durant au moins dix ans au travail posté ou au travail en horaires alternants, contre 10 % des seniors occupant encore un emploi (graphique 4). De même, ils ont été particulièrement exposés durant leur vie active aux intempéries et, dans une moindre mesure, aux températures extrêmes et aux autres horaires atypiques : ils devaient plus souvent que les autres se lever avant cinq heures ou se coucher après minuit, au moins 50 jours par an : 11 %, contre 7 % des seniors en emploi et 9 % de ceux devenus chômeurs ou inactifs non retraités.

En fait, ce sont principalement les retraités précoces et les préretraités issus du secteur public qui ont été surexposés à ce type de pénibilités. Ainsi, 35 % d'entre eux ont travaillé plus de dix ans en travail posté ou en horaires alternants, contre seulement 21 % de ceux du secteur privé. De même, les retraités précoces et les préretraités du secteur public ont été 1,5 fois plus exposés aux intempéries que ceux du privé (graphique 5) (2) (3).

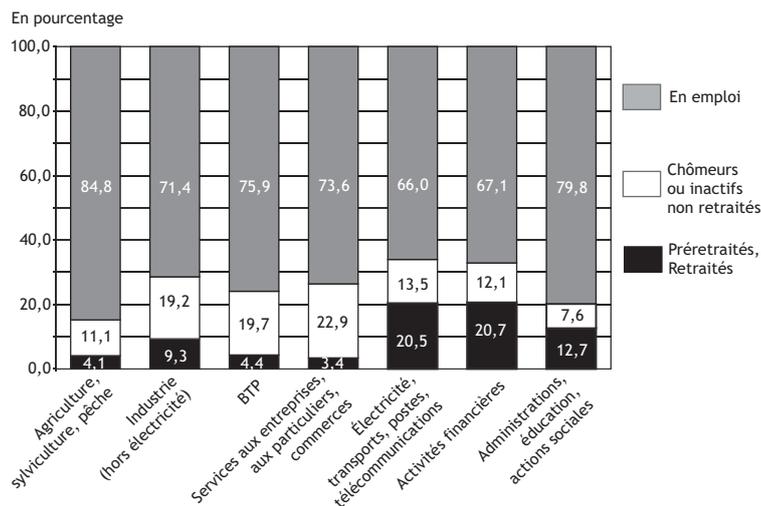
La raison en est que, dans le secteur public, le droit à une retraite plus précoce est lié à la pénibilité du travail, reconnue par la désignation de certains emplois comme « actifs », alors que dans le secteur privé les mécanismes de départ anticipé en

(2) - Le secteur public comprend les salariés de l'État, des collectivités locales et des entreprises publiques.

(3) - Ce résultat est confirmé par un modèle logit expliquant « toutes choses égales par ailleurs » la situation de retraité précoce par l'exposition aux diverses pénibilités, en contrôlant l'effet de l'âge, du sexe, du secteur d'activité (NAF), du niveau d'instruction et de la catégorie socio-professionnelle. Pour les salariés issus du secteur public, l'exposition passée au travail posté ou aux intempéries augmente très significativement la probabilité d'être retraité précoce. En revanche, dans le secteur privé aucune pénibilité n'a d'effet significatif.

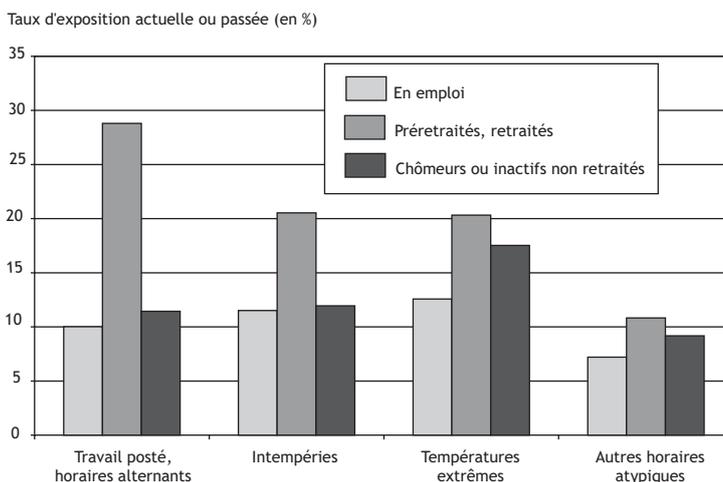
Source :
enquête
Santé 2003 Insee,
calculs Dares.

Graphique 3
Statut d'activité des seniors en fonction du secteur



Champ : seniors de 50 à 59 ans en emploi ou ayant travaillé au moins 20 ans.

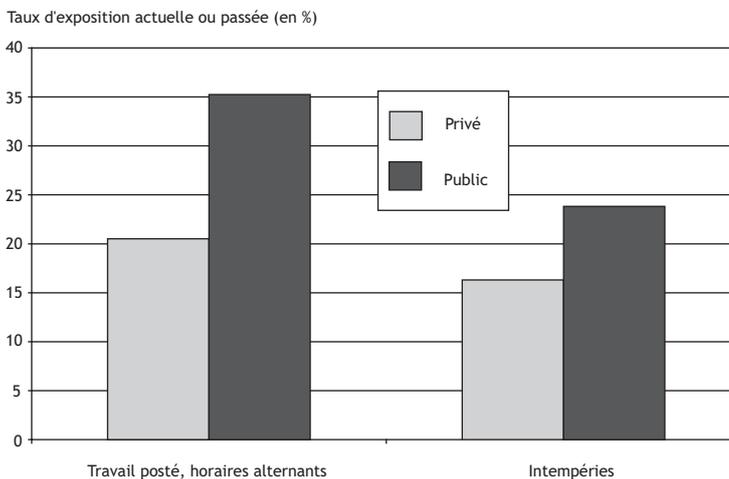
Graphique 4
Les retraités précoces et préretraités ont été surexposés au travail posté...



Source :
enquête
Santé 2003 Insee,
calculs Dares.

Champ : personnes de 50 à 59 ans en emploi ou ayant travaillé au moins 20 ans.

Graphique 5
...surtout dans le secteur public



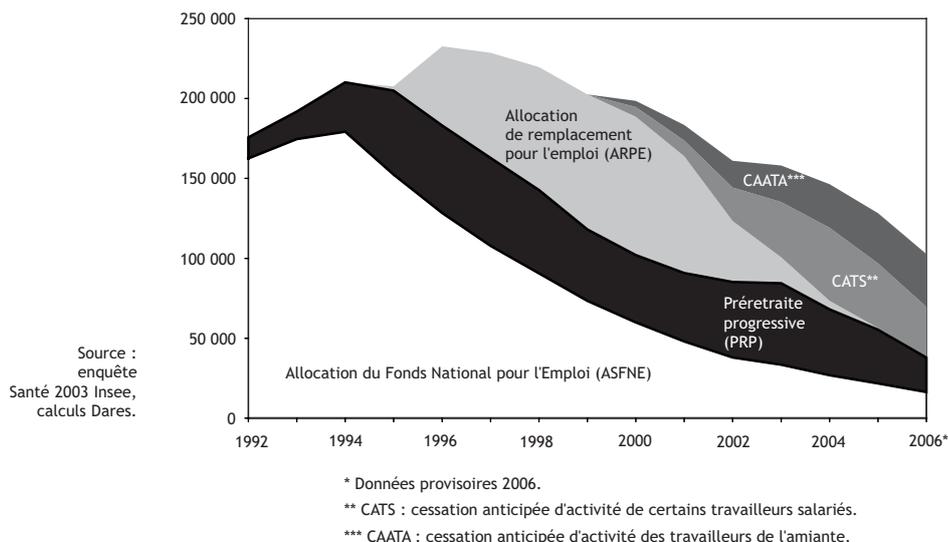
Source :
enquête
Santé 2003 Insee,
calculs Dares.

Champ : personnes de 50 à 59 ans en emploi ou ayant travaillé au moins 20 ans.

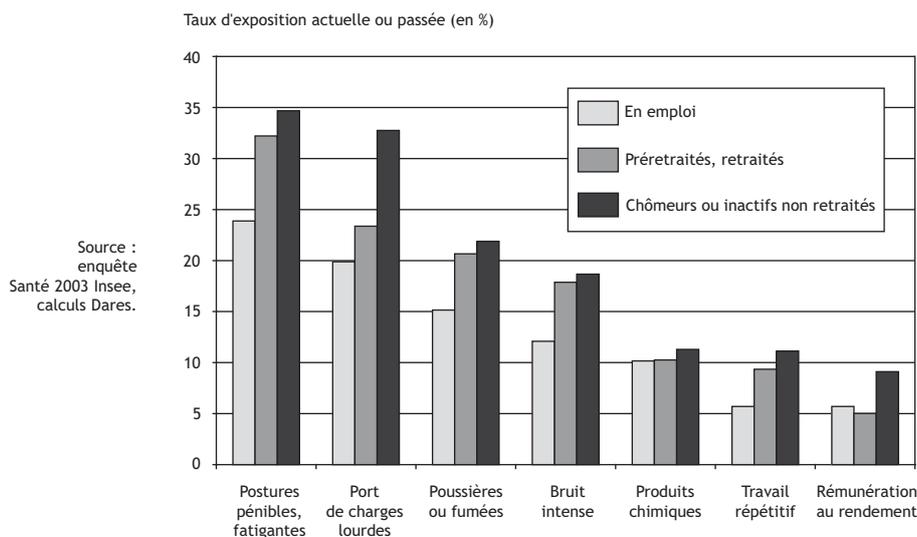
retraite sont moins liés à la pénibilité du travail. Parmi les emplois dits « actifs » dans la fonction publique et les entreprises publiques, on trouve en particulier les personnels roulants à la SNCF ou à la RATP, les salariés travaillant dans un service « actif » ou insalubre à EDF-GDF, les ouvriers de l'État effectuant un travail insalubre, le personnel des centres de tri à la Poste, ainsi que le personnel médical et technique dans la fonction publique hospitalière.

En revanche, dans le secteur privé, les dispositifs institutionnels qui permettent aux salariés de prendre une retraite précoce ou une préretraite, lorsqu'ils exercent un travail pénible, sont moins développés. Les partenaires sociaux ont certes engagé une négociation interprofessionnelle sur le lien entre pénibilité du travail et durée de cotisation, suite à la loi Fillon sur les retraites de 2003, mais cette négociation n'a pas encore abouti. Ainsi, dans l'industrie, les conventions d'Allocation Spéciale du Fonds National de l'Emploi ne prennent pas en compte la pénibilité du travail. C'est cependant le cas pour les CATS (cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés soumis à des travaux pénibles) qui se sont développées en 2004-2005 avant de faire l'objet de restrictions en 2005 et la CAATA (cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante) (graphique 6).

Graphique 6
Allocataires en préretraite avec participation de l'État (secteur privé) indemnisés au 31 décembre



Graphique 7
Les seniors chômeurs ou inactifs non retraités ont été surexposés aux pénibilités physiques



Un maintien dans l'emploi plus difficile dans certains secteurs

Outre ceux qui sont retraités ou préretraités, les quinquagénaires chômeurs ou inactifs non retraités représentent 15 % des personnes ayant travaillé au moins 20 ans. Ce groupe est composé majoritairement de chômeurs, mais aussi de femmes qui se déclarent de retour au foyer, ainsi que de personnes inactives pour d'autres raisons.

La sortie d'emploi est plus précoce pour ceux qui deviennent

chômeurs ou inactifs non retraités que pour les retraités précoces et les préretraités : en moyenne 49,7 ans (selon l'année de cessation d'activité déclarée à l'enquête) pour les premiers, contre 53,9 ans pour les retraités précoces et préretraités. La sortie d'emploi peut se produire à tout âge entre 40 et 60 ans, avec cependant un pic à 53-54 ans (graphique 1). La plupart des seniors « chômeurs ou inactifs

non retraités » (91 %) travaillaient dans le privé, secteur qui ne regroupe que 73 % des effectifs de la classe d'âge.

Ceux qui sont chômeurs ou inactifs non retraités étaient plus souvent des ouvriers (graphique 2). Le maintien dans l'emploi des salariés âgés apparaît particulièrement difficile dans certains secteurs : dans le BTP, le commerce de détail et les

services, surtout les services aux particuliers et dans l'industrie, particulièrement le textile et la métallurgie (graphique 3).

L'emploi fragilisé par des problèmes de santé

Les seniors chômeurs ou inactifs non retraités ont souvent connu par le passé des conditions de travail difficiles (graphique 7). Ils ont été davantage exposés à la plupart des pénibilités physiques recensées dans l'enquête Santé, en particulier au port de charges lourdes et aux postures pénibles. Cependant, ces mauvaises conditions de travail passées tiennent principalement au fait qu'ils étaient ouvriers : toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'être chômeurs ou inactifs non retraités est plus forte pour les ouvriers, mais indépendante du type de pénibilité subie (tableau 2) (4).

Les seniors chômeurs ou inactifs non retraités se distinguent surtout des autres seniors par la perception qu'ils ont de leur état de santé : 38 % d'entre eux déclarent que leur état de santé est « moyen » et 15 %, « mauvais », contre respectivement 20 % et 3 % pour les retraités précoces et 26 %, et 4 % pour l'ensemble des quinquagénaires (graphique 8).

Il s'agit ici d'un état de santé perçu et non d'un diagnostic médical, mais le constat est identique lorsqu'on utilise un autre indicateur, celui qui signale une limitation d'activité due à la santé : 45 % des seniors chômeurs ou inactifs non retraités déclarent souffrir d'une limitation physique, contre 37 % des seniors en emploi et 25 % des préretraités et retraités précoces (graphique 9). Lorsque l'on raisonne « toutes choses égales par ailleurs », l'écart demeure

(4) - Si l'on élimine des variables de contrôle la catégorie socio-professionnelle et le niveau d'instruction, les pénibilités prises en compte (individuellement) n'ont toujours pas d'effet significatif sur la probabilité d'être chômeur ou inactif non retraité ou préretraité.

Tableau 2
Modèles explicatifs de la probabilité pour un senior d'être chômeur ou inactif non retraité

	Odds ratio	
Employé	1,45	***
Ouvrier	1,89	***
Modèle 1		
Travail posté secteur privé	0,83	ns
Travail posté secteur public	0,53	ns
Intempéries secteur public	0,18	ns
Intempéries secteur privé	0,88	ns
Horaires atypiques	1,03	ns
Bruit	1,07	ns
Poussières, fumées	1,15	ns
Travail répétitif	1,44	ns
Travail au rendement	1,23	ns
Postures pénibles	0,99	ns
Port de charges lourdes	1,28	ns
Températures extrêmes	0,99	ns
Produits chimiques	0,83	ns
Modèle 2		
Mauvais état de santé perçu	2,75	***
Modèle 3		
Limitation physique	2,58	***

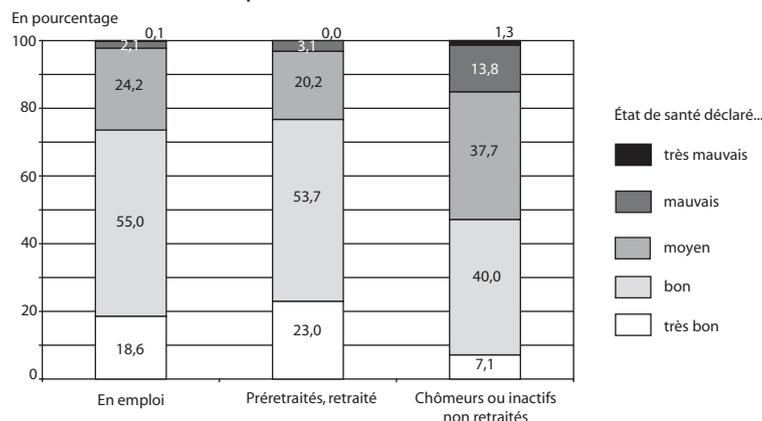
Source :
enquête
Santé 2003 Insee,
calculs Dares.

*** Indique une liaison significative au seuil de 1 %.
ns : indique une liaison non significative.

Lecture : l'exposition à un risque professionnel pendant plus de 10 ans au cours de la vie active n'a pas d'impact significatif, toutes choses, égales par ailleurs, sur la probabilité pour un senior d'avoir été chômeurs ou inactifs non retraités. En revanche les seniors qui signalent un mauvais état de santé ont une probabilité près de trois fois plus élevée d'avoir été chômeurs ou inactifs non retraités.

Les résultats proviennent de trois modèles logit expliquant la probabilité pour un senior d'être chômeur ou inactif sans être retraité ni préretraité par les expositions professionnelles passées (ayant duré au moins 10 ans), ou l'état de santé (mauvaise santé perçue ou existence d'une limitation physique pour les activités de la vie quotidienne). Les variables de contrôle sont l'âge, le sexe, le diplôme, le secteur d'activité antérieure, la catégorie socio-professionnelle.

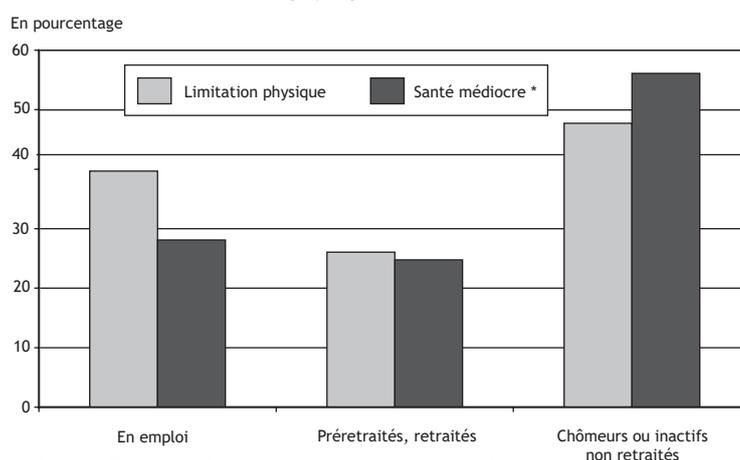
Graphique 8
Les seniors chômeur ou inactif non retraité sont en moins bonne santé que les autres



Source :
enquête
Santé 2003 Insee,
calculs Dares.

Champ : personnes de 50 à 59 ans en emploi ou ayant travaillé au moins 20 ans.

Graphique 9
Les seniors chômeur ou inactif non retraité ont souvent des limitations physiques



Source :
enquête
Santé 2003 Insee,
calculs Dares.

* Santé médiocre = état de santé moyen, mauvais et très mauvais

Champ : personnes de 50 à 59 ans en emploi ou ayant travaillé au moins 20 ans

cette fois-ci significatif. L'état de santé des seniors contribue manifestement à leur sortie du marché du travail, puisqu'à une mauvaise santé perçue est associée une probabilité trois fois plus forte d'être chômeurs ou inactifs non retraités. Ce résultat demeure identique avec l'indicateur de limitation d'activité liée à la santé.

Source :
enquête
Santé 2003 Insee,
calculs Dares.

L'impact des pénibilités passées

Parmi les seniors « chômeurs ou inactifs non retraités », ceux qui signalent une santé médiocre (moyenne, mauvaise ou très mauvaise) n'ont pas été spécialement exposés à telle ou telle pénibilité prise individuellement (tableau 3). En revanche, il existe un lien très fort entre mauvaise santé perçue et le nombre de pénibilités subies (graphique 10). Ce lien est beaucoup plus lâche pour les autres catégories de seniors. De plus, ils ont plus souvent subi un cumul de trois pénibilités ou plus : 62 %, contre 50 % pour les seniors en emploi et 31 % pour les préretraités et retraités. Pour ces personnes, avoir cumulé trois pénibilités ou plus pendant au moins dix ans multiplie par 1,8 la probabilité de se déclarer en médiocre santé (tableau 3) (5).

Source :
enquête Santé 2003
Insee, calculs Dares.
Champ :
personnes
de 50 à 59 ans en
emploi ou ayant
travaillé au
moins 20 ans.

Quant aux limitations de l'activité physique, elles sont plus importantes quand l'ancien salarié chômeur ou inactif non retraité a été exposé durant plus de dix ans à des poussières ou aux intempéries. Surtout, la probabilité d'être limité physiquement, plus encore que la mauvaise santé perçue, est d'autant plus forte que le salarié a subi un cumul de contraintes au cours de sa vie professionnelle : elle est multipliée par 2,3 lorsque le senior chômeur ou inactif non retraité a subi au moins trois pénibilités pendant plus de dix ans (tableau 4).

Source :
enquête
Santé 2003 Insee,
calculs Dares.

Dominique WALTISPERGER (Dares).

(5) - Le constat est analogue si on élimine des variables de contrôle, la catégorie socio-professionnelle ou le niveau d'instruction.

Tableau 3

Modèles explicatifs de la probabilité pour un senior « chômeur ou inactif non retraité » de se percevoir en mauvaise santé

Employé.....	1,25	ns
Ouvrier.....	1,45	ns
Modèle 1		
Travail posté.....	1,25	ns
Horaires atypiques.....	2,32	ns
Poussières, fumées.....	1,50	ns
Travail répétitif.....	1,24	ns
Travail au rendement.....	0,54	ns
Postures pénibles.....	0,83	ns
Port de charges lourdes.....	1,45	ns
Bruit.....	0,69	ns
Températures extrêmes.....	2,09	ns
Intempéries.....	1,73	ns
Produits chimiques.....	0,82	ns
Modèle 2		
Trois pénibilités ou plus.....	1,76	***

*** Indique une liaison significative au seuil de 1 %.

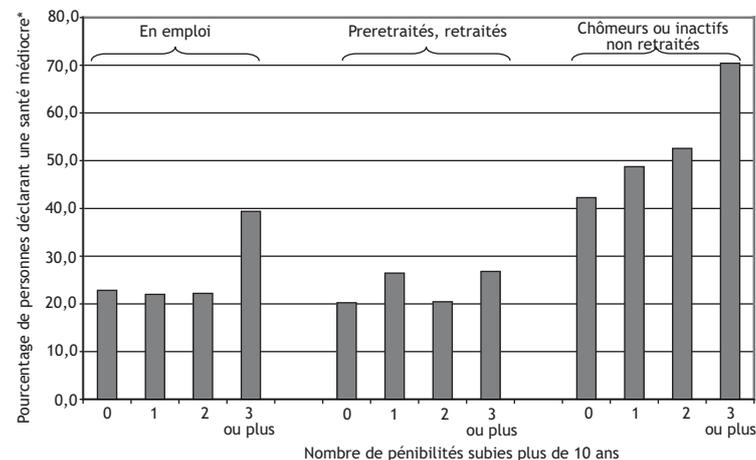
ns : indique une liaison non significative.

Lecture : l'exposition à un risque professionnel pendant plus de 10 ans au cours de la vie active n'a pas d'impact significatif, toutes choses égales par ailleurs, sur la probabilité pour un senior chômeur ou inactif non retraité de se percevoir en mauvaise santé. En revanche les seniors qui ont été exposés à au moins trois pénibilités pendant plus de 10 ans ont une probabilité près de deux fois plus élevée de signaler une mauvaise santé.

Les résultats proviennent de deux modèles logit, expliquant la probabilité pour un senior de signaler une mauvaise santé par les expositions professionnelles passées (ayant duré au moins 10 ans), ou par le cumul de ces expositions, avec pour variables de contrôle l'âge, le sexe, le diplôme, le secteur d'activité antérieure, la catégorie socio-professionnelle.

Graphique 10

État de santé perçu selon le nombre de pénibilités subies



* Santé médiocre = état de santé moyen, mauvais et très mauvais

Lecture : 70,4 % des seniors chômeurs ou inactifs non retraités ayant subi trois pénibilités ou plus, déclarent avoir une santé médiocre.

Tableau 4

Modèles explicatifs de la probabilité pour un senior « chômeur ou inactif non retraité » de souffrir d'une limitation physique pour effectuer les activités de la vie quotidienne

Employé.....	2,42	**
Ouvrier.....	2,25	**
Modèle 1		
Travail posté.....	1,43	ns
Horaires atypiques.....	1,02	ns
Poussières, fumées.....	2,09	**
Travail répétitif.....	1,24	ns
Travail au rendement.....	1,32	ns
Postures pénibles.....	0,82	ns
Port de charges lourdes.....	1,24	ns
Bruit.....	1,34	ns
Températures extrêmes.....	1,00	ns
Intempéries.....	3,28	**
Produits chimiques.....	0,60	ns
Modèle 2		
Trois pénibilités ou plus.....	2,32	***

** Indique une liaison significative au seuil de 5 %.

*** Indique une liaison significative au seuil de 1 %.

ns : indique une liaison non significative.

Lecture : l'exposition aux intempéries pendant plus de 10 ans au cours de la vie active a un impact significatif (au seuil de 5 %), toutes choses égales par ailleurs, sur la probabilité pour un senior « chômeur ou inactif non retraité » de souffrir d'une limitation physique. Les seniors chômeur ou inactif non retraité qui ont été exposés à au moins trois pénibilités pendant plus de 10 ans ont une probabilité plus de deux fois plus élevée de signaler une limitation physique.

Les résultats proviennent de deux modèles logit, expliquant la probabilité pour un senior de signaler une limitation physique, par les expositions professionnelles passées (ayant duré au moins 10 ans), ou par le cumul de ces expositions, avec pour variables de contrôle l'âge, le sexe, le diplôme, le secteur d'activité antérieure, la catégorie socio-professionnelle.

L'ENQUÊTE DÉCENNALE DE SANTÉ

Les résultats de cette étude proviennent de l'enquête Santé 2002-2003 réalisée par l'Insee. Cette enquête décennale a pour principal objectif d'informer sur l'état de santé perçue par la population des ménages ordinaires, sa morbidité déclarée et sa consommation de soins. Sont donc exclues les personnes vivant en ménages collectifs : hôpitaux, maison de retraite... L'enquête s'est déroulée d'octobre 2002 à septembre 2003, à raison de cinq vagues successives, afin de suivre les variations saisonnières de la morbidité et de la consommation médicale. Chaque ménage a été suivi durant huit semaines, l'enquêteur effectuant trois visites. Un autoquestionnaire a été remis à chaque adulte lors de la première visite.

L'échantillon ici exploité comporte 24 600 personnes ayant rempli l'autoquestionnaire sur les pénibilités subies dans le travail.

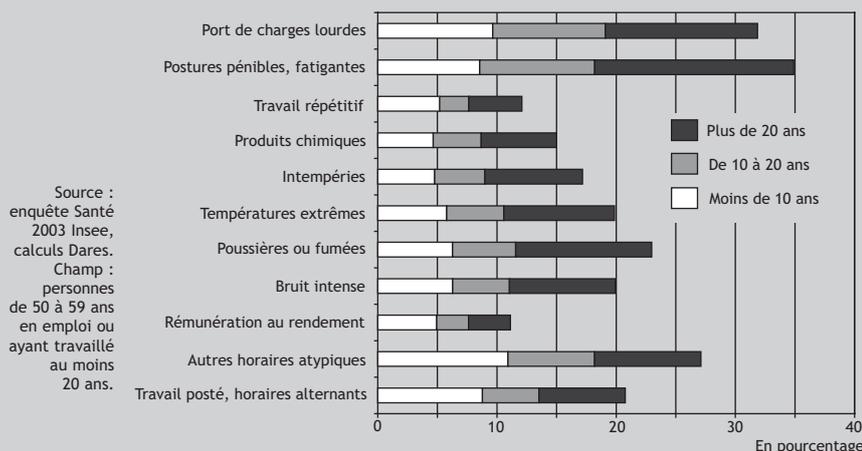
Parmi l'information abondante que fournit cette enquête, ont été utilisés dans cette étude :

- les caractéristiques socio-démographiques de chaque adulte interrogé ;
- des éléments sur son parcours professionnel, notamment sur les pénibilités présentes ou passées subies au travail ;
- la description de sa santé perçue ou des éventuelles limitations d'activité.

L'enquête recense onze pénibilités, liées à l'organisation du travail, à l'environnement du travail ou aux contraintes physiques (graphique A). Les postures pénibles et fatigantes et le port de charges lourdes sont les pénibilités les plus citées par les seniors puisqu'elles touchent (ou ont touché) plus de 30 % d'entre eux, et pour plus de 20 % pendant au moins dix ans.

Les statuts d'emploi utilisés dans cette étude résultent des déclarations des personnes, et non de critères objectifs. Ainsi, les personnes dispensées de recherche d'emploi par l'ANPE, nombreuses après 57 ans, pourraient avoir déclaré être « autres inactifs », préretraités, ou chômeurs. Les titulaires d'une pension d'invalidité figurent certes surtout parmi les « autres inactifs », mais ne représentent que 13 % de cette catégorie. Enfin, des femmes à la recherche d'un emploi se sont sans doute déclarées « femmes au foyer », statut peut-être considéré comme plus valorisant.

Graphique A
Fréquence des pénibilités subies par les seniors,
selon la durée d'exposition au cours de la carrière



Pour en savoir plus...

[1] Barnay T., Jeger F. (2006), « Quels dispositifs de cessation d'activité pour les personnes en mauvaise santé », *Études et Résultats*, DREES, n°492.

[2] Coutrot T., Waltisperger D. (2005), « L'emploi des seniors souvent fragilisé par des problèmes de santé », *Premières Synthèses*, Dares, n° 08.1.

[3] Struillou Y. (2003), « Pénibilité et retraite », Rapport remis au Conseil d'orientation des retraites.

[4] Lasfargues G. (2005), « Départs en retraite et travaux pénibles », Centre d'Études de l'Emploi.

[5] Anglaret D. (2003), « Moins de préretraités en 2001 : les dispositifs de cessation anticipée d'activité publics ou conventionnels », *Premières Synthèses*, Dares n° 03.1.

Anglaret D. (2004), « Poursuite de la baisse des préretraités en 2002 », *Premières Informations*, Dares n° 04.1.

[6] Merlier R. (2006), « Les dispositifs de préretraites publiques en 2005 : poursuite du repli », *Premières Synthèses*, Dares, n° 52.1.

Liste des précédentes

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES pour l'année 2008

- | | | |
|------------------------|-------------------------------|--|
| Janvier 2008 - N° 01.1 | <i>Premières Informations</i> | Le marché du travail en novembre 2007. |
| Janvier 2008 - N° 01.2 | <i>Premières Informations</i> | Conjoncture de l'emploi et du chômage au troisième trimestre de 2007. Rebond de l'activité, l'emploi continue sur sa lancée. |
| Janvier 2008 - N° 02.1 | <i>Premières Synthèses</i> | L'activité des missions locales et PAIO en 2006. La hausse de l'activité se poursuit avec la montée en charge du CIVIS. |
| Janvier 2008 - N° 02.2 | <i>Premières Synthèses</i> | Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes occupe un emploi à la sortie du dispositif. |

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le
Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité,
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) Directeur de la publication : Antoine Magnier.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.
Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.
Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.
Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES
Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €, CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 125,20 €,
hors CEE (HT, avion éco.) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €.
Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.
Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.